

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2025

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 419

présenté par
M. Clouet, M. Saintoul et Mme Lepvraud
à l'amendement n° 79 de Mme K/Bidi

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet amendement par les mots :

« dans le délai d'un mois et quinze jours à compter de la promulgation du présent texte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous amendement de précision.